

# Le mariage Fazy-Sprenger

En décembre dernier, l'Institut National Genevois exposait pour la première fois les portraits et souvenirs que lui légua en 1924 M. Georges Fazy, professeur de droit public suisse à l'Université de Genève. Cette Exposition fut ouverte par une séance publique de l'Institut, à laquelle assista un très nombreux public. Tour à tour MM. Bernard Bouvier, président de l'Institut, François Ruchon et Georges van Muyden entretenirent l'auditoire de la famille Fazy, le premier traitant particulièrement de ses liens de parenté avec J.-J. Rousseau, le second retraçant l'histoire de ses principaux représentants, notamment des quatre conseillers d'Etat qu'elle a fournis, M. van Muyden enfin décrivant surtout les portraits de la collection, en insistant sur leur valeur iconographique et artistique<sup>1</sup>.

Nous ne saurions mieux mettre en relief « le grand rôle qu'a joué cette famille à Genève »<sup>2</sup>, qu'en rapportant ces lignes de M. van Muyden : « De quelle façon que l'on juge le rôle politique du tribun James Fazy, son action n'est déjà plus qu'un fait lointain, ses souvenirs appartiennent à l'histoire... Cette famille, comme on le sait, est arrivée à une grande fortune, en Suisse et en France... Remercions l'Institut National Genevois d'avoir mis à notre portée cette iconographie d'une famille si importante pour Genève et notre pays, et dont la contemplation enseigne bien des choses »<sup>3</sup>.

Aujourd'hui encore la famille Fazy est noblement représentée par M. Robert Fazy, président du Tribunal fédéral, dont un collègue nous disait récemment : « Il sait tout »<sup>4</sup>.

Il peut être intéressant de rappeler encore que Jean-Salomon Fazy (1709-1782) avait épousé Mlle Marie Trembley-de Sales, et que M. Edouard Fazy reçut, en 1890, du Pape Léon XIII, le titre héréditaire de comte romain<sup>5</sup>.



On sait peut-être moins que l'illustre James Fazy, dont M. van Muyden souligne la « carrière inouïe en politique et les succès retentissants », avait épousé une personne native du Valais, Mlle Henriette Sprenger. Elle aussi figurait à l'Exposition Fazy. A ce propos, M. Willy Aeschlimann, éditeur à Genève, nous a communiqué, avec l'agrément de la famille Fazy, une étude dont il est l'auteur<sup>6</sup>, ainsi que les clichés qui l'accompagnent, dans l'intention d'en faire profiter nos lecteurs.

D'autre part, nous reproduisons ici les portraits de M. et Mme Jacques Sprenger<sup>7</sup>, père et mère de Mme James Fazy, que M. J.-B. Bertrand a déposés naguère dans les collections de la Société d'Histoire du Valais Romand au Château de St-Maurice, après les avoir reçus de M. Henri Monnay.

<sup>1</sup> Cf. *Tribune de Genève*, 9 décembre 1938.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Georges van Muyden, dans : *Gazette de Lausanne*, 25 décembre 1938.

<sup>4</sup> Cf. le très bel éloge de M. Robert Fazy par M. Albert Picot, conseiller d'Etat de Genève, dans : *Gazette de Lausanne*, 3 mars 1939.

<sup>5</sup> Cf. sur la famille Fazy : *Almanach Généalogique Suisse*, t. V, 1933, pp. 859-862, et *Dict. Hist. Biogr. Suisse*, t. III, 1926, pp. 69-70.

<sup>6</sup> *Almanach du Vieux Genève*, 1930, pp. 57-61.

<sup>7</sup> On trouve les variantes *Sprenger*, *Springer*, *Sprimger*, *Sprimguer*...

M. Jacques Sprenger<sup>1</sup> (\* 25 août 1756, † 7 janvier 1842), originaire de Lorraine<sup>2</sup>, nous apparaît comme maître de musique dans la 27<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, alors à Manosque, dans les Basses-Alpes, lors de son second mariage (16 septembre 1799). En 1807, il habite à Aix-la-Chapelle, rue Bongard, où il a un fils à qui il donne le nom de Jean-Baptiste. Il aurait ensuite été maître de musique au bataillon valaisan recruté par Napoléon et aurait fait la campagne de Russie, après quoi il se serait établi en Valais où nous le retrouvons muni du titre d'« habitant perpétuel » de Monthey<sup>3</sup>. Devenu veuf une seconde fois, il épousa en troisièmes noces Mlle Marie-Marguerite<sup>4</sup> Usserman<sup>5</sup>, originaire d'Albeu-



<sup>1</sup> Fils des époux Nicolas Sprenger et Elisabeth Riche, domiciliés à Sarrebourg (alors Département de la Sarre, aujourd'hui Dép. de la Moselle), Jacques Sprenger épousa d'abord demoiselle Mariane Reine; veuf, il contracta mariage, le 30 fructidor an VII, avec dame Marie-Rose Valet, de Sallanches en Savoie, veuve de Louis Guerre; une seconde fois veuf, il épousa en troisième lieu, le 23 septembre 1822, demoiselle Marie-Marguerite Usserman.

<sup>2</sup> Selon M. J.-B. Bertrand, Jacques Sprenger serait né à Saarbruck (actuellement en Allemagne); dans son acte de mariage avec demoiselle Valet, ses père et mère apparaissent domiciliés à Sarrebourg, alors au Département de la Sarre; enfin, dans l'acte du mariage religieux avec demoiselle Usserman, Jacques Sprenger est dit de Strasbourg... *Adhuc sub iudice lis est...*

<sup>3</sup> Il y obtint le droit de « manence » perpétuelle, qui le plaçait au dessous des bourgeois et communiers, mais en dessus des simples « tolérés ». Son acte de mariage de 1822 le dit « *civis Montheolensis* »; le terme paraît un peu forcé.

<sup>4</sup> Née le 14 mars 1802, fille des époux Benoît Usserman (d'Albeuve, Fribourg), décédé avant le mariage de sa fille, et Marie-Madeleine Amey, domiciliée à cette époque à Sallanches (Haute-Savoie).

<sup>5</sup> Variantes : *Ussermen, Ussermann, Hussermann*, etc.

ve. C'est le chanoine de St-Maurice Augustin Claivaz, qui bénit le mariage en la chapelle de Vernayaz. Jacques Sprenger habite alors à Martigny et est maître de musique des troupes du Valais : « copiarum Vallesiae musices magister ». Lorsqu'il teste, le 4 novembre 1824, en l'étude du notaire Maurice Rappaz, à Monthey, Jacques Sprenger est domicilié en cette ville<sup>1</sup>.

De 1815 à 1830, Sprenger dirigea la musique militaire du Bas-Valais (soit l'arrondissement occidental, dont François-Xavier 1<sup>er</sup> baron de Cocatrix fut colonel) ; cette musique joua, entre autres, sous ses ordres, aux camps de Bière en 1822 et de Thoune en 1830. Il fonda à Monthey un corps de musique, qui était renforcé de quelques Agaunois et Martignérins. Néanmoins, comme il arrive souvent aux artistes et aux musiciens, Sprenger finit dans la misère. Son traitement annuel était, sauf erreur, de 400 frs, suisses... Aussi le Registre des comptes de l'Etat du Valais, établi par M. Oscar Delacoste, conseiller d'Etat, porte-t-il en 1840 la notule suivante : « Payé au Sieur Sprenger, maître de musique supprimé de l'arrondissement occidental, eu égard à son grand âge et à son extrême indigence, un secours de 100 frs. »<sup>2</sup>

Le Registre des décès de la paroisse de St-Maurice s'exprime ainsi en ce qui concerne Jacques Sprenger :

« 1842. Die 9 Januarii sepultus est Jacobus Sprenger, natione Gallus, incola Agaunensis, qui obiit 7<sup>a</sup> hujus ; sponsus Margaritae Userman ».



Quant à son épouse, le passeport qui lui fut délivré le 29 mai 1823 en vue d'un voyage à Lyon par l'autorité bourgeoisiale de Monthey, contient

<sup>1</sup> Cf. Papiers de la famille Monnay-Chevalley-Sprenger, communiqués par M. le chanoine Chevalley.

<sup>2</sup> Renseignements communiqués par M. J.-B. Bertrand.

un signalement qu'il peut être intéressant de rapprocher de son portrait ; le voici exactement transcrit : « Taille 4 pieds 2 pouces, visage rond coloré, cheveux châains, sourcils de même, front ordinaire, yeux bleus, nez régulier, bouche petite, menton rond ». Mme Sprenger mourut le 9 août 1874, à St-Maurice. Les registres paroissiaux de cette ville portent mention des baptêmes de trois enfants issus de cette union ; ce sont : le 2 décembre 1827, Elie-Joséphine-Henriette ; le 14 novembre 1831, Jeanne-Marie-Christine-Félicie, et le 5 juin 1838, Maurice-François.



Nous reproduisons maintenant l'article de M. Willy Aeschlimann, en lui apportant quelques petites corrections.

Sur le bateau à vapeur de la Société *Aigle I et Helvetie*, par une belle journée d'été de l'an 1845, MM. de Stockalper et James Fazy s'entretenaient des faits et de la politique du jour. M. de Stockalper, changeant de conversation, fit part à son ami que, venant du Valais, il accompagnait une jeune fille de quinze ans<sup>1</sup>, Henriette Sprenger, d'excellente famille, afin de lui procurer une place à Genève.

James Fazy avait précisément l'intention d'engager une lectrice pour sa mère<sup>2</sup>, devenue aveugle, et la coïncidence se présentant, la jeune fille, à son arrivée à Genève, fut dirigée sur Russin et resta treize ans dans la famille.

C'est là, à Russin, écrit le magistrat et historien Henri Fazy, dans sa biographie de son illustre devancier<sup>3</sup>, que Mme Jean-Samuel Fazy « passa ses dernières années, entourée des soins affectueux et dévoués de celle qui devint plus tard Mme James Fazy ». A 64 ans en effet, James Fazy épousa Henriette Sprenger, la jeune fille engagée sur le bateau lors de l'entrevue avec M. de Stockalper.

La cérémonie civile eut lieu à Russin, le 25 février 1858, selon certificat dont nous donnons la reproduction.

Le contrat de mariage, conclu la veille, dont copie fut confiée à M. Aeschlimann, est ainsi libellé :

*Au nom du Peuple souverain, Nous, Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, faisons savoir :*

*L'an mil huit cent cinquante-huit, le vingt-quatre février, par devant Me François-Henri Rivoire, notaire à Genève, et Me Jean-Marc-Albert Wessel, notaire à Carouge, tous deux soussignés, ont comparu :*

*Monsieur Jean-Jacob dit James Fazy, Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, domicilié à Russin, fils majeur de M. Jean-Samuel Fazy et de Mme Jeanne-Marie Fazy, sa femme, tous deux décédés, stipulant pour lui et en son nom personnel, d'une part.*

*Mademoiselle Elie-Joséphine-Henriette Sprenger, sans profession, domiciliée à Russin, fille majeure de M. Jacques Sprenger de St-Maurice*

<sup>1</sup> Plus exactement 18.

<sup>2</sup> Mme Jean-Samuel Fazy, née Jeanne-Marie Fazy (elle avait épousé son cousin germain), née et élevée en Russie où son père était établi, était douée d'une vive intelligence, aimant et cultivant les lettres et les arts, maniant la plume et le pinceau. Emportée par des illusions humanitaires, elle accueillit avec ardeur les projets de rénovation sociale des Fourier, Enfantin et Saint-Simon... (Cf. Henri Fazy : *James Fazy*, Genève et Bâle, 1887, pp. 2-3 et *passim* ; Ph. Jamin : *Flâneries historiques au pays romand*, Genève, pp. 190-191, 194). M. van Muyden (*Gazette de Lausanne*, 25 décembre 1938) fait admirer « deux pastels naïfs et pleins de tendresse » de Mme Fazy-Fazy où elle se représente avec ses enfants.

<sup>3</sup> Henri Fazy : *James Fazy*, p. 330. n. 1.

# CERTIFICAT DE MARIAGE.

CANTON



DE GENÈVE.

(1) Maire ou Adjoint.

(2) Inscrire ici les prénoms, nom et domicile de l'époux, sa qualité de majeur ou de mineur, les prénoms et nom de son père, ceux de sa mère; et si l'un ou l'autre est décédé, l'indiquer en faisant précéder du mot *défunt* ou *défunte* le nom du parent décédé

(3) Mêmes formalités pour l'épouse.

Nous soussigné, (1) *Maire* faisant les fonctions d'Officier de l'Etat-civil de la Commune de *Russin* certifions avoir célébré ce jour d'hui 25 Février 1818 le mariage entre (2)  
*Monsieur Pazy, Jean Jacob dit Jambaz, Rentier*  
*Président du Pouvoir d'Etat du Canton de*  
*Genève, fils d'Antoine à Russin, fils*  
*Majeur de feu Jean Samuel Pazy et*  
*de défunte Jeanne Marie Pazy sa*  
*Femme* \_\_\_\_\_ d'une part,

et (3) *Demoiselle Elie Joséphine Henriette*  
*Sprenger Rentière domiciliée à Russin*  
*Majeure, fille de feu Jacques Sprenger*  
*et de Marie Marguerite Ulberman sa*  
*Femme* \_\_\_\_\_

d'autre part,  
et avec rappelé aux époux, le devoir que la Religion leur impose, de faire sanctifier leur mariage par la bénédiction nuptiale; et à cet effet leur avons délivré le présent Certificat, pour être présenté par eux au Ministre du Culte.

Fait à *Russin* le vingt cinq Février  
*Mil huit cent cinquante huit* L'Officier de l'Etat-civil,



Le mariage civil

## Extrait

Du Registre des Mariages de l'Abbaye de St. Maurice  
en Vallois, Eglise de Bethlehem

Anno millesimo octingentesimo quinquagesimo octavo,  
die X<sup>to</sup> dieima quarta mensis Junii, In Capella thesauraria  
Basilica Sancti Mauriti agaunensis, servatis omnibus  
de sacris servandis. Disparis cultus, Canonumque dispensa-  
tione obtenta, Coram testibus Joanne Baptista Gay  
agauni Judic. et Maurice Chevaly civi agaunensi,  
Assistente Summarum Alpium, (Fins hauts) Parocho.  
Capituli St. mauriti agaunensis canonico, Augustino  
Clairar, ab Ordinario Ep<sup>o</sup> Sedunensi Petro Basilio De  
Preusse, Littaris. die 26<sup>te</sup> februarii, ano 1858, datis / rati delegato.  
Etiamque auctoritate Aoto Dno Priore canonico Francisco Richon  
Dni Ep<sup>i</sup> de Bethlehem Stephani Bagnoud. abbatis agaunensi,  
absentis, Nuis parente: Thelaram Henricam Sprenger, ortu  
agaunensem, filiam legitimum defuncti Venerabilis Jacobi  
Sprenger argentoracensis, de Strasbourg, et honoranda  
Maria Margarita Uffersman friburgensis, d'Albeuse,  
uxorem ducit D<sup>ns</sup> James Fazy genevensis senatus  
Praeses inelytus.

In quorum fidem Aug. Clairar.

Pour copie conforme.

Fins hauts, 15 Mars, 1859

Le Curé des Fins hauts

Le chanoine Clairar



(Valais) et de Madame Marguerite Hussermann, sa veuve, stipulant pour elle et en son nom personnel, d'autre part.

Lesquels en vue du mariage qu'ils sont sur le point de contracter ensemble et dont la célébration aura lieu à la Mairie de la commune de Russin, en ont réglé les conditions civiles ainsi qu'il suit : (suivent les articles).

Et la pièce se termine par cette phrase :

*Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution au Procureur Général et à ses substitués d'y tenir la main, à tous Officiers et Agents de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.*

*En foi de quoi nous avons fait sceller les présentes, grosse délivrée à la future épouse, ce requérant :*

(signé) H.-F. RIVOIRE, not.

*Inscrit au Bureau des hypothèques du canton de Genève le vingt-six février mil huit cent cinquante-huit au vol. 211, No 175.*

*Le Conservateur : COUGNARD aîné.*

M. Aeschlimann a retrouvé d'autre part, dans une liasse de papiers de famille, un extrait de registre du mariage religieux de James Fazy, qui eut lieu à l'Abbaye de St-Maurice, le 14 juin 1858.

Comme on le voit, le même chanoine Claivaz qui, en 1822, avait béni le mariage Sprenger-Usserman à Vernayaz, assista également au mariage religieux de Mlle Sprenger avec James Fazy.



M. Aeschlimann nous livre encore deux lettres<sup>1</sup> de James Fazy à sa femme, alors qu'il représentait à Berne le canton de Genève.

Berne, 7 juillet 1858.

*Ma chère Henriette,*

*Je suis arrivé hier en bonne santé après un long et ennuyeux voyage. Parti de Genève à 6 heures du matin je suis promptement arrivé à Yverdon par chemin de fer. Mais là nous avons commencé à attendre le bateau du lac de Neuchâtel, puis après une navigation de cinq heures nous sommes arrivés à Nidau, vers trois heures, là nous avons dû attendre le départ du chemin de fer jusqu'à quatre heures et demie, celui-ci nous a conduits ensuite jusqu'à Herzogenbuchsee, un village du canton de Berne, où l'on nous a déposés, et fait attendre jusqu'à huit heures du soir, d'où*

<sup>1</sup> Jamin, *op. cit.*, pp. 14-15, citait déjà des extraits de ces deux lettres.

*enfin nous sommes partis et arrivés à Berne à dix heures du soir. Si bien qu'avec chemins de fer et bateaux à vapeur nous avons mis pour arriver à Berne le même temps qu'on mettait jadis par la diligence.*

*Cette nuit la pluie a pris très fort ici, je souhaite qu'il en aye été de même à Russin pour enfin humecter un peu nos pauvres jardins. Dans ce moment il fait presque froid ici.*



*J'espère que ton goûter se sera bien passé, et que les bonnes femmes de Russin se seront bien amusées chez toi.*

*Adieu, ma chère petite femme, je t'embrasse de tout mon cœur, et te prie de faire mes amitiés à Marie, Augusta et à tout le monde dans les deux Russins.*

*Encore une fois, mille baisers.*

James FAZY

■

Berne, 20 juillet 1858

Ma chère Henriette,

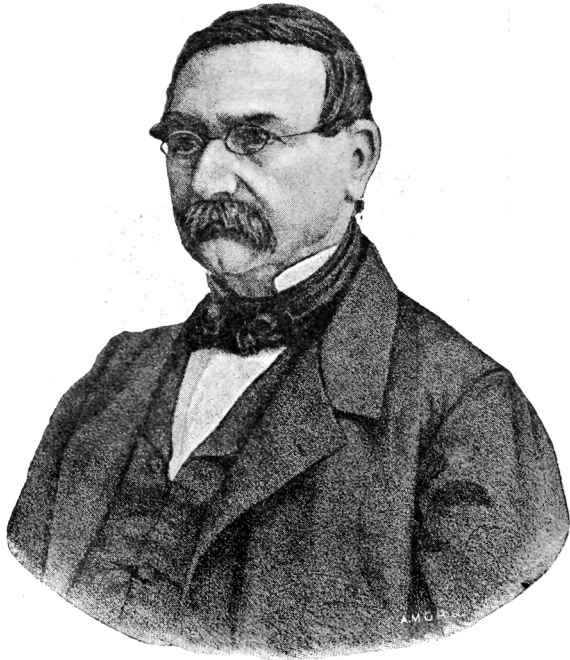
*J'ai bien reçu avant-hier ta bonne petite lettre et je t'en remercie. J'ai bien besoin de recevoir ici des nouvelles des personnes qui me sont chères, ici on ne rencontre qu'égoïsme et pis que cela souvent la calomnie et*



toutes les préventions de la haine. C'est un pays insupportable pour le climat et le caractère de ses habitants. J'ai été malade toute la fin de la semaine dernière, c'était une espèce de grippe, je l'ai heureusement fait passer entre samedi et dimanche par de l'extrait de laitue, et aujourd'hui je suis de nouveau très bien.

Quand pourrais-je être dehors de cette affreuse politique, qui soulève contre moi personnellement tant de fureurs et tant de calomnies.

Tu auras vu toutes les nouvelles indignités que le « Journal de Genève » se permet contre moi. Je commence à croire que je suis trop bon enfant, et que je devrais écraser mes adversaires, comme cela me serait si facile, en les traitant comme ils me traitent. Il faut que je me rebiffe, que je reprenne la plume et que je leur flanque de nouveau à la figure tout ce qu'ils sont.



Excuse-moi de te parler ainsi presque politique, mais il faut bien puisque tu es devenue ma bonne petite femme que je te fasse entrer un peu dans tous les sentiments qui m'agitent dans ma carrière si difficile.

Je puis me rendre le témoignage que je n'ai jamais pris une résolution ou joué un rôle dans les affaires de mon pays, par intérêt personnel, et je suis outré de me voir tellement méconnu à ce sujet par mes adversaires.

Qu'ils me combattent pour mes opinions, à eux permis, je les combats sur le même terrain, mais qu'ils m'attaquent dans ma vie privée c'est ce que je ne puis souffrir.

*Il fait ici énormément chaud en ce moment, hier il y eut de l'orage et aujourd'hui le temps menace, où en êtes-vous à Russin? nos récoltes sont-elles rentrées et mes<sup>1</sup> gazons resemés poussent-ils?*

*Nous en avons ici au moins pour quinze à vingt jours encore.*

*Je ne puis pas promettre d'être de retour à Genève avant le 5 ou 6 août.*

*Ce dernier jour serait un dimanche que j'utiliserai pour aller à Russin qu'il me tarde tant de revoir, et surtout les personnes qui me sont chères qui s'y trouvent.*

*Je t'embrasse mille et mille fois ma bonne Henriette, et je te prie de faire mes amitiés comme toujours à Marie, Augusta, et aux parents de la petite.*

*Ton affectionné mari*

*James FAZY*

« Ces deux lettres, conclut M. Aeschlimann, nous montrent le grand homme politique dans son intimité et fatigué des luttes continuelles avec ses adversaires. Son activité politique fut prodigieuse durant un demi-siècle et après un dernier passage au Conseil des Etats, en 1870, il se confina dans la retraite. Le 6 novembre 1878 s'éteignit, âgé de 84 ans, celui qui fut le maître de Genève. »

Mme Fazy-Sprenger mourut à son tour, en son domicile, route de Doize, le 23 janvier 1897. Elle avait exprimé ses dernières volontés dans un testament et un codicille olographes, tous deux datés du 8 mars 1892 (M<sup>e</sup> Fontana, notaire), qui furent homologués le jour même de sa mort par M. le Juge Aubert. Entre autres dispositions, relevons simplement le legs du portrait et du buste de James Fazy au Grand Conseil et au Musée Rath, et un don de 500 fr. aux Dames de charité de la paroisse de Notre-Dame (alors privée de son église et réfugiée dans la chapelle des Pâquis)<sup>2</sup>.

L. D. L.

<sup>1</sup> Nos, dans Jamin.

<sup>2</sup> Communication de M. Gustave Vaucher, archiviste-adjoint de l'Etat, Genève.